



Envoyé en préfecture le 11/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le  
ID : 038-213804990-20241210-D\_07\_09122024-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 9 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

*Présents* : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Frédéric MAUGIRON, Dominique PICAVEZ, Valérie ESCOFFIER, Emile BUCH, Michel JEANNIN, Sandrine BOSCARO, Philippe LUYAT

*Absents* : Patrick GUIGNIER, Nathalie COLONEL, PLEUCHOT Michel (pouvoir à Marijane GEISSLER)

*Nombre de suffrages exprimés* : 13      *Pour* : 13      *Contre* : 0      *Abstention* : 0

### Délibération n° D\_07\_09122024

#### **Objet : Demande d'aide financière au Département de l'Isère pour l'aménagement de l'ancienne école de Nantizon en centre de santé pluriprofessionnel.**

Madame le Maire explique au Conseil municipal que dans la continuité de la démarche initiée depuis plusieurs années de réhabilitation et de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, école, centre socioculturel et sportif G. Maugiron...), la commune souhaite transformer l'ancienne école de Nantizon en centre de santé pluriprofessionnel afin de proposer un ensemble de services de santé de proximité sans hébergement ainsi que des actions de préventions. Elles constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels de santé en favorisant également l'ouverture et la coordination des acteurs de prévention et d'éducation à la santé présents sur le territoire.

Ce bâtiment accueille déjà dans la salle d'activité l'association « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé » pour la tenue de séances d'activités physiques adaptées sur prescription médicale.

Ces travaux n'auront pas d'impact sur l'architecture du bâtiment puisqu'ils seront effectués à l'intérieur de l'ancienne école datant de 1956.

Le coût global du projet d'aménagement de l'ancienne école en centre de santé est estimé à **306 370 € HT**.

La programmation des travaux pourra se faire dès l'été 2025.

Le Maire propose de présenter ce projet au titre de la dotation territoriale de la Matheysine du Conseil Départemental de l'Isère.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Valide le projet** présenté,

**Adopte le plan de financement** prévisionnel pour un montant de 306 370 € HT,

<i>Financement</i>	<i>Montant</i> de la subvention	<i>Date de la</i> demande	<i>Date d'obtention</i> (le cas échéant)
<i>Département</i>	122 548 €	Décembre 2024	
<i>Région</i>			
<i>Etat</i>			
Union Européenne			
Autres financements publics (DETR)	91 911€	Décembre 2024	
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>214 459 €</b>		
Autofinancement	91 911 €		
<b>TOTAL</b>	<b>306 370 €</b>		

**Demande au Conseil Départemental l'octroi d'aides financières** au meilleur taux pour ce projet,

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents visant à mener à bien ce projet.

Le Maire,  
Valérie CHALLON

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 10 décembre 2024.  
Le Maire, Valérie CHALLON.*

